



Concours de décorations / illuminations de Noël de Breil sur Roya 2023

Article 1 : Organisateur du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune de Breil sur Roya organise un concours de décorations /d'illuminations de Noël **du 15 novembre 2023 au 6 janvier 2024**. Etant consciente des problématiques économiques et écologiques du moment, la commune a décidé cette année de laisser le choix à chacun de mettre ou non des illuminations.

Article 2 : Objet du concours

Le concours a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique à l'ensemble de la commune. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement des habitants dans la décoration de leur maison/jardin, balcon, fenêtre ou commerces. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser des décorations et/ou illuminations de maisons individuelles/jardins, de balcons, fenêtres ou de commerces situés sur le territoire communal.

Article 3 : Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de Breil sur Roya, Libre et Piene. Les élus municipaux ne peuvent pas participer au concours. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les décorations et/ou illuminations doivent donc être parfaitement visibles depuis la voie publique. Les habitants désirant participer au concours doivent renseigner et retourner le bulletin d'inscription à la l'office de tourisme de Breil sur Roya **avant le 10/12/2023**.

Article 4 : Dates du concours

Pour être primés au présent concours, les lieux doivent être décorés et/ou illuminés entre **le 18 et le 25 décembre 2023 (de 17h à 22h pour les illuminations)**.

Article 5 : Responsabilité et sécurité

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 6 : Environnement

La ville porte à la connaissance des participants que l'utilisation de lumières LEDS est plus respectueuse de l'environnement et plus économique en consommation électrique. Leur utilisation n'est, toutefois, pas un critère pour l'obtention d'un prix.

Article 7 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 06 janvier 1978 dite « informatique et liberté ». En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. En tout état de cause les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre du concours.

Article 8 : Composition du jury

Le jury est présidé par Madame Isabelle SAUVE, Adjointe au Maire de Breil sur Roya, il est composé de membres du Conseil Municipal et de membres du Conseil Municipal des jeunes.

Le passage du jury aura lieu le vendredi 15 décembre à partir de 18h.

Article 9 : Attribution et remise des prix

Les participants doivent concourir dans le cadre d'illuminations de leur maison/jardin, balcon ou de leur commerce. Ils ne peuvent, en tous les cas, s'inscrire que dans une seule catégorie. Le jury jugera de la qualité des décorations et/ou illuminations afin de procéder à l'attribution des prix en tenant compte des critères suivants :

- La mise en scène: la qualité et l'harmonie de l'agencement
- L'originalité : la qualité artistique
- L'animation de la voie publique: la visibilité pour le public depuis la rue

Ces critères sont de valeur égale et tous seront aussi déterminants pour procéder à l'attribution des prix. Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix qui aura lieu lors d'une cérémonie le **06 Janvier 2023** à la salle Miséricorde. L'important étant de participer, les gagnants seront nombreux.

10: Droit à l'image

La participation implique le consentement à la reproduction photographique des illuminations et décorations réalisées dans toute publication ou support à caractère documentaire ou de promotion des réalisations des participants et sur tout support diffusé par la ville pour assurer la promotion de ses activités.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.



Concours de décorations / illuminations de Noël de Breil sur Roya 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

Je souhaite participer au concours des illuminations de Noël 2023 dans la catégorie :

- ☐ Maison /jardin
- ☐ Balcon / Fenêtre
- ☐ Commerce

(merci de cocher la case correspondante)

Date :Signature :

Bulletin d'inscription à remettre à l'office du tourisme de Breil sur Roya (soit à l'accueil soit par mail : breil-tourisme@menton-riviera-merveilles.fr)